

Procès-verbal

Jeudi 3 octobre 2024

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 3 octobre à 14h, le comité syndical légalement convoqué, s'est réuni en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Nicolas SORET

**DATE DE LA
CONVOCAATION :**
27 septembre 2024

**NOMBRE DE
DELEGUES :**
En exercice : 27
Présents : 14
Votants : 15

**SECRETAIRE DE
SEANCE :**
Sébastien
KARCHER

TITULAIRES PRÉSENTS :

M. Jean-Pierre BARRET
M. Marc BOTIN, pouvoir de Gilles SABATTIER
M. Jean-François CHABOLLE
M. Michel JOUAN
M. Sébastien KARCHER
M. Luc MAUDET
Mme Nadège NAZE
M. Nicolas SORET
M. Thierry SPAHN
M. Lionel TERRASSON

SUPLÉANTS PRÉSENTS :

M. Guy BOURRAS
M. Michel JOLY
M. Patrice MAISON
Mme. Catherine TOULLIER

ABSENTS EXCUSÉS :

M. Éric BERTHAULT
M. Dominique BOURREAU
M. Paul-Antoine de CARVILLE
Mme Frédérique COLAS
M. Jérôme CORDIER
M. Pascal CROU
Mme Catherine DECUYPER
M. Grégory DORTE
M. René FOUET
M. Jean-Luc GIVORD
M. Michel GRASS
Mme Nicole LANGEL
Mme Simone MANGEON
M. Marcel MILACHON
M. André PITOU
M. Gilles-Maximes POIBLANC
M. Gilles SABATTIER, pouvoir à Marc BOTIN



Le Président procède à l'appel et ayant constaté le quorum atteint, déclare la séance ouverte à 14h10.

Monsieur Sébastien KARCHER est nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 4 avril 2024 est approuvé.

Le procès-verbal de la séance du 21 mai 2024 est approuvé.

L'ordre du jour de la séance est adopté :

1. Information sur le suivi du contrat Territoires en Action :
 - Modification du plafond pour les constructions neuves
 - Projets soutenus lors des comités de programmation du 10 juin et du 24 septembre
2. Contrat local de Santé (CLS) :
 - Présentation des axes stratégiques du Contrat Local de Santé
 - Présentation de l'équipe d'ingénierie CLS
 - Point sur le calendrier d'avancement et de signature
3. Délibérations
 - Projet de délibération N°ADM/12 : validation de l'accord de consortium Seine nourricière
 - Projet de délibération N°ADM/13 : validation des axes stratégiques du CLS
4. Point d'information mobilité et attractivité :
 - Présentation du chargé de mission mobilité et attractivité

1. Information sur le suivi du contrat Territoires en Action

Modification du plafond pour les constructions neuves :

Le montant de l'enveloppe de l'axe 2 " conforter l'attractivité par le développement de l'offre de services à la population" s'élève à 2 204 424,45 euros. Pour le moment 552 000 euros ont été engagés (construction d'une école maternelle à Pont-sur-Yonne et réhabilitation de la maison Claude Debussy à Villeneuve-la-Guyard). L'enveloppe restante s'élève donc à 1 652 424,45 millions d'euros.

Actuellement, 9 projets sont référencés au titre de cet axe 2. Le tableau suivant récapitule l'ensemble de ces projets :

Projets identifiés	Maître d'ouvrage	Stade d'avancement	Calendrier	Coût total € HT
Réhabilitation du café-restaurant d'Arces pour la création d'un ensemble multiservices	Commune d'Arces-Dilo	Appels d'offres réalisés, 1 lot non pourvu	2024	1 604 200,00
Gymnase et centre de loisirs	Commune de Saint-Julien-du-Sault	APD imminent	2024-2025	7 900 000,00
Création d'un pôle Enfance-Jeunesse / école de musique à Saint-Valérien	CCGB	APD	2024-2026	6 590 000,00
Création d'un groupe scolaire à Lixy	SIVOS du Nord Gâtinais	APS	2025-2026	4 500 000,00
Création d'un groupe scolaire à Villeneuve-l'Archevêque	CCVPO	Esquisse	2024-2025	7 000 000,00
Rénovation et extension du complexe sportif Pierre Hardy	Commune de Joigny	Etude		9 000 000,00
Rénovation du centre nautique Pierre Toinot	CAGS	Préprojet		3 000 000,00

Création d'un éco-pôle à vocation économique, écologique et sociale	CAGS	Préprojet / étude	2024-2027	
Salle de spectacle	Commune de Sens	Préprojet		9 000 000,00

Parmi ces projets, 5 devraient probablement aboutir d'ici 2026 :

- Réhabilitation du café-restaurant d'Arces pour la création d'un ensemble multiservices
- Création d'un pôle Enfance-Jeunesse / école de musique à Saint-Valérien
- Création d'un groupe scolaire à Lixy
- Création d'un groupe scolaire à Villeneuve-l'Archevêque
- Création d'un gymnase et centre de loisirs à Saint-Julien-du-Sault

Le montant total des subventions demandées pour ces 5 projets s'élève à 1 940 000 euros. Ainsi, nous sommes désormais certains que l'enveloppe prévue sur cet axe ne sera pas suffisante pour répondre aux différents projets. Il manque la somme de 287 575,55 euros.

Le bureau du PETR a décidé de réattribuer les fonds de l'axe 3 dédiés à la santé sur l'axe 2 étant donné que le projet de Gron n'a pas reçu de subvention régionale, nous pouvons donc transférer la somme prévue sur un autre axe à partir de 2026. Néanmoins, cela ne sera pas suffisant (l'axe santé disposant d'une enveloppe restante de 169 936,05 €).

Le bureau du PETR a donc également décidé de revoir le plafond en l'abaissant de manière à réduire les subventions pour tous les projets et ainsi préserver une partie de l'enveloppe. Le plafond est désormais modulé selon le respect de la stratégie de territoire, en particulier sur l'artificialisation des sols. Auparavant les taux de financement étaient déjà modulables selon qu'il s'agisse d'une construction neuve ou d'une rénovation. Cependant dans la pratique cela n'avait pas d'impact sur les financements finaux car les projets atteignaient les plafonds avant d'atteindre le taux maximal. Désormais, un plafond de 300 000 euros pour les projets de construction neuve est établi, le plafond de 450 000 euros pour les rénovations est maintenu.

Le Président rappelle la nécessité de consommer l'enveloppe du Contrat Territoires en Action. Il précise qu'un état d'avancement des différents projets est en cours.

Monsieur Botin intervient pour signifier que le projet de rénovation du centre nautique Pierre Toinot et le projet de création d'un éco-pôle à vocation économique, écologique et sociale devraient aboutir sur la période 2025-2026.

Point d'information sur les projets soutenus lors des comités de programmation du 10 juin et du 24 septembre

Projets identifiés	Maitre d'ouvrage	Stade d'avancement	Calendrier	Coût total € HT	Montant de subvention	Avis émis
AXE D'INTERVENTION OBLIGATOIRE 1 : ACCOMPAGNER LES TERRITOIRES DANS L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE						
Aménagement des quais de Joigny	Commune de Joigny	APD	Début des travaux fin 2024	3 895 349 €	700 000,00	Favorable
AXE D'INTERVENTION OBLIGATOIRE 2 : CONFORTER L'ATTRACTIVITE PAR LE DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE DE SERVICES A LA POPULATION						
Réhabilitation du café-restaurant d'Arces pour création d'un ensemble multiservices	Commune d'Arces-Dilo	APD	Début des travaux fin 2025	1 604 200	240 000,00	Favorable
Gymnase de Saint-Julien-du-Sault	Commune de Saint-Julien-du-Sault	APD	Début des travaux début 2025	5 014 560,00	300 000,00	Favorable
ENVELOPPE « VILLE MOYENNE »						
Transformation des Promenades à Sens	Commune de Sens	DCE	Réception fin 2025	8 000 000	800 000,00	Favorable

2. Présentation des axes stratégiques du Contrat Local de Santé (CLS) et de l'équipe d'animation

Le Contrat Local de Santé Nord Yonne permet de mettre en œuvre une coordination globale et indispensable de la politique santé du PETR pour répondre aux enjeux communs du territoire :

- Réduction des inégalités d'accès aux soins,
- Promotion de la santé sur le territoire,
- Soutien des initiatives et actions locales innovantes et probantes en matière de prévention et de prise en charge,
- Accueil et accompagnement des professionnels de santé et des projets d'installation (ex : Maisons de Santé, centres de soins, installations libérales), en lien avec les territoires et dans le cadre des actions de promotion initiées au titre du CLS.

Depuis son lancement en janvier 2024, le Contrat Local de Santé du Nord de l'Yonne s'est engagé dans une démarche partenariale et intersectorielle qui a pris tout son sens durant ces derniers mois avec une très forte mobilisation des partenaires sur les groupes de travail, assurant ainsi un maillage de la totalité du territoire du PETR avec la participation active des cinq EPCI à chaque stade de la démarche pour :

1. Partager le diagnostic, les constats et capitaliser les attentes
2. Échanger et réorienter, le cas échéant, les axes prioritaires
3. Définir le cadre du contrat local de santé, les actions et leur contenu opérationnel

Ce travail de concertation a permis d'identifier la feuille de route du CLS Nord Yonne en adéquation avec le projet régional de santé de l'ARS et les attentes du territoire.

Tableau récapitulatif du plan d'action du CLS Nord Yonne 2024/2028 :

Axes stratégiques	Intitulé de la fiche action	Actions programmées ultérieurement
Axe 1 : Appui à l'amélioration de la démographie médicale/ Accès aux soins/attractivité	1.1 Mener une politique d'attractivité et de fidélisation des professionnels de santé, des étudiants en santé	Accueil des étudiants en santé, accompagnement à l'installation des professionnels de santé.
	1.2 Proposer une offre d'hébergement pour les étudiants en santé	
	1.3 Développer la e santé	Développer l'offre de télé médecine et de télé expertise
	1.4 : Mettre en place une option « métier de la santé » dans les lycées du territoire	Développement dans le cadre de la stratégie d'attractivité des métiers d'une option santé
Axe 2- Prévention- Promotion des comportements favorables à la santé	2.1 : Favoriser des diagnostics précoces en améliorant la participation aux dépistages organisés des cancers	
	2.2 : Promouvoir les actions de prévention et favoriser le repérage et le dépistage précoce du diabète	
	2.3 : Prévenir et réduire les conduites addictives du public adulte	Développement de programme probants
	2.4 : Promouvoir l'activité physique et l'activité physique adaptée	Développement et maillage du territoire pour l'activité physique adaptée
Axe 3- Parcours de soins des personnes vulnérables	3.1 Promouvoir les actions de prévention de la perte d'autonomie et accompagner au repérage pour favoriser le maintien à domicile	Une offre de prévention plus lisible pour tous Une formation des élus et acteurs du territoire
	3.2 : Améliorer l'accès aux soins des publics vulnérables	Soutien et réflexion sur une extension de l'espace mobile de santé
Axe 4 : Santé des enfants et des jeunes	4.1 Renforcer l'accompagnement à la maternité et à la périnatalité	Valorisation des AAP des 1000 premiers jours
	4.2 Renforcer les compétences psychosociales des enfants/adolescents et prévenir les conduites addictives.	Soutien à la mise en place des programmes probants visant à prévenir et réduire les conduites addictives.
	4.3 Favoriser l'accès à la santé sexuelle via une accessibilité et une visibilité renforcée du centre de santé sexuelle, du CEGGID et la mobilisation du réseau des sages-femmes du territoire.	Mise en visibilité des dispositifs existants, étude de faisabilité pour un égal accès aux dispositifs de soins et de prévention
	4.4 : Promouvoir la nutrition et l'activité physique auprès des enfants, de leurs familles et des professionnels intervenant auprès des enfants	Développement programme probant prévention de l'obésité infantile Formation des professionnels de santé
Axe 5 : Santé mentale	5.1 : Sensibiliser à la santé mentale	Soutien l'organisation des SISM
	5.2 : Former aux repérages des troubles en santé mentale	Organisation de formation PSSM et Sentinelle

Axe 6: Un environnement de vie favorable	6.1 : Prévenir et lutter contre les maladies vectorielles	Information public et formation des collectivités à la prévention et la lutte contre les maladies vectorielles (moustiques tigres, tiques)
	6.2 : Intégrer l'urbanisme favorable à santé dans les actions des collectivités locales	Lien avec PCAET, plan de renouvellement urbain permettant d'intégrer les mobilités douces
	6.3 : Sensibiliser à la qualité de l'air intérieur (habitat, monoxyde de carbone) et aux perturbateurs endocriniens	Information de la population sur la pollution de l'air intérieur, intégration dans les politiques publiques de la santé
Axe 7. Coordination, animation et évaluation	7.1 Animer, communiquer et suivre la mise en œuvre du Contrat Local de Santé	
	7.2 Evaluer le Contrat Local de Santé	

Prochaines étapes :

Date	Evènement
5 décembre	Comité syndical PETR : Délibération
10 décembre	Signature du CLS
A partir de janvier 2025	Démarrage des ateliers CLS

Délibération ADM/13 : Validation des axes stratégiques du Contrat Local de Santé du PETR Nord Yonne

Le Contrat Local de Santé Nord Yonne permet de mettre en œuvre une coordination globale et indispensable de la politique santé du PETR pour répondre aux enjeux communs du territoire :

- Réduction des inégalités d'accès aux soins,
- Promotion de la santé sur le territoire,
- Soutien des initiatives et actions locales innovantes et probantes en matière de prévention et de prise en charge,

- Accueil et accompagnement des professionnels de santé et des projets d'installation (ex : Maisons de Santé, centres de soins, installations libérales), en lien avec les territoires et dans le cadre des actions de promotion initiées au titre du CLS.

Depuis son lancement en janvier 2024, le Contrat Local de Santé du Nord de l'Yonne s'est engagé dans une démarche partenariale et intersectorielle qui a pris tout son sens durant ces derniers mois avec une très forte mobilisation des partenaires sur les groupes de travail, assurant ainsi un maillage de la totalité du territoire du PETR avec la participation active des cinq EPCI à chaque stade de la démarche pour :

4. Partager le diagnostic, les constats et capitaliser les attentes
5. Échanger et réorienter, le cas échéant, les axes prioritaires
6. Définir le cadre du contrat local de santé, les actions et leur contenu opérationnel

Ce travail de concertation a permis d'identifier la feuille de route du CLS Nord Yonne en adéquation avec le projet régional de santé de l'ARS et les attentes du territoire.

I. Axes stratégiques du CLS et actions opérationnelles qui en découlent :

1. Axe : Marketing Territorial/Appui à l'amélioration de la démographie médicale/ Accès aux soins :

- **FA 1 : Renforcer et promouvoir le Nord de l'Yonne au profit de la démographie médicale :**
Mener une politique d'attractivité en santé : Valoriser, promouvoir le territoire, créer des outils de communication de l'environnement professionnel en santé, accompagner l'installation des PS et construire une offre d'accueil familial
- **FA 2 : Développer l'accueil des étudiants en santé**
Améliorer l'accueil et l'accompagnement des étudiants en santé : Soutenir le projet de stage interdisciplinaire de la CPTS ASSNY et organiser l'accueil des étudiants en santé
Construire une réponse à la problématique du logement des étudiants en santé : Répondre aux besoins de logement des étudiants sur les durées de stages, promouvoir les lieux d'hébergement à proximité des lieux d'exercice et proposer une offre d'hébergement sur un lieu unique
- **FA 3 : Développement de la e-santé**
Faciliter l'accès aux soins de premier et second recours : Promouvoir une offre de téléconsultation sur les territoires fragilisés et accompagner les professionnels de santé à l'utilisation à la télé expertise

2. Axe : Prévention et promotion des comportements favorables à la santé

- **FA 1 : Promouvoir les dépistages organisés des cancers**
Inscrire la population dans une démarche de dépistage et de prévention des risques de maladie et augmenter le taux de participation aux dépistages des cancers : Relayer les campagnes nationales, promouvoir les actions auprès des professionnels de santé et développer des ambassadeurs santé
- **FA 2 : Développer les actions de prévention diabète et d'accompagnement en Nutrition Santé (PNNS) :**
Inscrire la population dans une démarche de prévention et de dépistage des risques de maladies : Relayer les campagnes nationales, promouvoir les actions auprès des professionnels de santé et développer des ambassadeurs santé
Développer les actions relatives à la nutrition et à l'activité physique : promouvoir la charte du PNNS sur le PETR et soutenir les actions liées à la mise en œuvre de cette charte
- **FA 3 : Communiquer et informer du bilan de prévention par âge clé de la vie**
Promouvoir les dispositifs d'accompagnement et d'accès aux soins : dispositif de l'assurance maladie qui propose un bilan de prévention par un PS à un public cible
- **FA 4 : Promouvoir les actions de prévention des conduites addictives**
Réduire les comportements addictifs : promouvoir les campagnes nationales et soutenir le développement d'actions de sensibilisation de la population
- **FA 5 : Compléter l'offre de sport santé et développer la communication à destination des professionnels et des patients**
Promouvoir l'activité physique adaptée (APA) : Mailler le territoire pour offrir des APA de proximité et solliciter les collectivités pour mettre à disposition des équipements sportifs, apporter un éventuel soutien financier et se faire relai de la communication

3. Axe : Parcours de soins des personnes vulnérables :

- **FA 1 : Promouvoir les actions de prévention de la perte d'autonomie pour favoriser le maintien à domicile**

Soutenir la politique de maintien à domicile : Communiquer et soutenir le déploiement des actions de prévention, mailler le territoire du PETR en développant des actions sur les secteurs des zones blanches

- **FA 2 : Améliorer l'accès aux soins des publics vulnérables**

Identifier et diffuser les dispositifs d'accompagnement et les parcours de soins : Promouvoir l'espace mobile de santé et l'étendre au reste du territoire, compléter l'offre de soins destiné à des publics cibles, mettre en place un nouveau dispositif d'accès aux soins : médico-bus avec plusieurs financeurs potentiels (CRBFC, ARS, Conférence des financeurs...)

4. Axe : Santé des enfants et des jeunes :

- **FA 1 : Renforcer l'accompagnement à la maternité et à la périnatalité**

Soutenir et accompagner les parents lors de la maternité et périnatalité et promouvoir les compétences psychosociales de l'enfant et son environnement : Faire des rencontres thématiques maternité/parentalité et soutenir la communication des bus PMI

- **FA 2 : Promouvoir la santé des enfants et des jeunes et renforcer leurs compétences psychosociales**

Former le personnel en lien avec les enfants et les jeunes aux compétences psychosociales : Proposer des formations, territorialiser les actions et soutenir les actions de type « jardin des émotions », jeu des signes...

Promouvoir la santé de manière globale : Promouvoir le Pass' Santé Jeune aux publics cibles, développer des ambassadeurs santé jeune et prévenir des conduites addictives

- **FA 3 : Favoriser l'accès à la santé sexuelle**

Renforcer la visibilité et l'accessibilité aux dispositifs existants et aller vers : Eduquer les jeunes à la santé sexuelle, renforcer les compétences des parents en éducation à la santé sexuelle, mobiliser les sage-femmes pour un accès au premier rendez-vous gynécologique et améliorer l'information en santé sexuelle en adaptant les modes de communication au public ciblé

- **FA 4 : Promouvoir la nutrition et l'activité physique des enfants et de leur famille**

Prévenir de l'obésité chez l'enfant et l'adolescent : Soutenir les actions existantes (Reppop, Pass sport forme, retrouve ton cap, Nutri-time), Promouvoir une alimentation saine, contribuer à la mise en œuvre du projet alimentaire territorial, promouvoir les recommandations du PNNS

5. Axe : Santé mentale :

- **FA 1 : Sensibiliser à la santé mentale**
Déstigmatiser l'image de la santé mentale : Promouvoir et soutenir l'organisation des semaines d'information sur la santé mentale et sensibiliser le public jeune à la santé mentale
- **FA 2 : Former aux premiers secours en santé mentale (PSSM)**
Repérer les troubles en santé mentale, informer sur les ressources disponibles et accompagner vers un professionnel de santé : Organiser des formations PSSM pour les adultes, des ambassadeurs santé et le public jeune
- **FA 3 : Prévenir le risque suicidaire**
Réduire le risque suicidaire et la réitération de la crise : informer et orienter sur les dispositifs locaux et nationaux existants et proposer des formations à la prévention du risque suicidaire

6. Axe : Un environnement de vie favorable :

- **FA 1 : Sensibiliser aux maladies vectorielles**
Sensibiliser à la prévention des maladies vectorielles : prévenir la prolifération du moustique tigre via la communication des techniques de prévention
- **FA 2 : Sensibiliser les collectivités aux enjeux de l'urbanisme favorable à la santé**
Favoriser l'émergence de projets d'aménagements favorables à la santé : Intégrer la santé dans les projets d'aménagements
- **FA 3 : Sensibiliser à la qualité de l'air intérieur**
Sensibiliser à la qualité de l'air intérieur et aux perturbateurs endocriniens : Sensibiliser et former auprès des parents, des enfants, des professionnels de la petite enfance, des professionnels du bâtiment et du grand public
- **FA 4 : Sensibiliser à la qualité de l'eau :**
Promouvoir les bonnes pratiques : Mettre en place des actions de prévention et de communication auprès du grand public
- **FA 5 : Renforcer la connaissance des dispositifs environnementaux existants**
Articuler les différents dispositifs en santé environnement impulsés par les collectivités : Coordonner les dispositifs de santé environnement sur le PETR et mobiliser le public autour des thématiques de santé environnement

7. Axe : Pilotage du Contrat Local de Santé Nord Yonne

- **FA 1 : Animer et mettre en œuvre le CLS**
Piloter et mettre en œuvre les actions du CLS : Animer et suivre le CLS, accompagner le développement de nouveaux projets et compléter les outils de suivi
- **FA 2 : Communiquer**
Améliorer l'accès aux informations sur l'ensemble du territoire : communiquer sur le CLS, proposer des actions de communication dans toutes les communes du PETR, développer l'usage du relai documentaire, développer des outils de communication sur l'offre en prévention de santé locale
- **FA 3 : Evaluer**
Evaluer les actions menées : Elaborer des bilans annuels d'activité et financier, compléter les indicateurs et évaluer de manière externe le CLS à la fin du contrat

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** les axes stratégiques du Contrat Local de Santé du PETR du Nord de l'Yonne.
- **AUTORISE** le Président à signer le nouveau contrat et tous les documents inhérents au présent contrat.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Madame NAZE intervient pour préciser que les actions peuvent évoluer au fil du contrat. Elle remercie les élus ayant participé à l'élaboration du contrat.

Un échange s'installe pour proposer qu'une présentation du Contrat Local de Santé soit faite dans les EPCI membres du PETR et qu'une délibération d'approbation soit également prise à leur échelle.

Délibération N°ADM/12 : validation de l'accord de consortium Seine nourricière

Contexte :

En juillet 2023, le PETR du Nord de l'Yonne, la Métropole Rouen Normandie, la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole, la Métropole du Grand Paris, le département de Seine-Saint-Denis, Eau de Paris, et la Ville de Paris ont créé l'association AgriParis Seine dans l'objectif de structurer des filières agricoles et alimentaires durables, bénéficiant aux Parisiens et aux populations des territoires nourriciers alentours.

En parallèle de la création de cette association, les partenaires se sont associés à des acteurs de filières agricoles et alimentaires biologiques pour répondre à l'Appel à Manifestation d'Intérêts (AMI) « Démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et alimentaires » de la Banque des Territoires. L'AMI vise à accompagner 15 à 30 projets territoriaux dans la transformation des systèmes de production agricole et alimentaire, face aux enjeux de la transition écologique et énergétique.

Le projet Seine Nourricière présenté dans le cadre de l'AMI a été sélectionné. Il vise à apporter des solutions structurantes pour développer dans le bassin de la Seine des filières alimentaires résilientes et respectueuses de l'environnement, au bénéfice du plus grand nombre. La stratégie du démonstrateur territorial veut contribuer à la relocalisation et à la décarbonation des filières agricoles et alimentaires en agissant sur deux volets : accompagner la structuration de filières agro-écologiques rémunératrices pour les producteurs afin de renforcer la souveraineté alimentaire, en mobilisant notamment le levier de la commande publique, et décarboner au maximum ces filières alimentaires, en s'appuyant notamment sur les réseaux de voies d'eau du bassin pour développer une logistique alimentaire bas carbone.

Depuis janvier 2024, la phase d'études a été lancée, 14 seront réalisées jusqu'à mi-2025. Cette phase vise à valider la faisabilité opérationnelle des solutions pour la relocalisation et la décarbonation des filières agricoles et alimentaires durables sur le bassin de la Seine.

Contenu de l'accord :

1. Composition du consortium

SEINE NOURRICIÈRE	
Partenaires porteurs d'action	Partenaires non porteurs d'action
Ville de Paris (cheffe de file)	PETR du Nord Yonne
AgriParis Seine	Conseil Départemental de Seine Saint-Denis
Métropole du Grand Paris	Est Ensemble
Le Havre Seine Métropole	Ville de Sevran
Métropole Rouen Normandie	Réseau Manger Bio
Eau de Paris	GAB Ile-de-France
Fludis	Terre de Pays d'Othe
Nona	InterBio Normandie Service
	Agence de l'Eau Seine Normandie
	Coopérative Bio d'Ile-de-France
	SOGARIS
	Bio en Normandie
	Bio Bourgogne-Franche-Comté

La Ville de Paris, en tant que cheffe de file du consortium est l'interlocutrice de la Caisse des Dépôts et Consignation (CDC), signataire de la convention de financement et garante du bon déroulement du projet.

2. Gouvernance

La gouvernance du projet Seine Nourricière s'appuie sur trois instances :

- Le comité de suivi du projet : organe de direction qui regroupe les partenaires porteurs d'action (financeurs), le PETR n'en fait donc pas partie.

- Le comité de pilotage : organe composé de l'ensemble des membres du consortium qui assurent le pilotage du projet.
- Les groupes de travail thématiques : réunissent l'ensemble des partenaires, en fonction de l'expertise de chacun sur le sujet et de leur intérêt pour la thématique.

3. Engagements financiers

L'accord ne comprend pas d'engagement financier de la part du PETR du Nord de l'Yonne.

Validation de l'accord :

Vu l'accord de consortium présenté en annexe.

Vu l'exposé du Président

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** l'accord du consortium Seine Nourricière.
- **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer tout acte et à procéder à toute formalité pour la mise en œuvre de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Madame NAZE intervient pour souligner que la journée organisée à l'occasion de l'Assemblée Générale d'AgriParis Seine à Joigny lui a permis de mieux comprendre l'intérêt de cette initiative et son caractère structurant pour le territoire.

Chargé de mission mobilité et attractivité : présentation du profil du candidat retenu

Dans le cadre de la demande de prolongation du contrat de développement fluvestre entre le PETR et le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté, il avait été demandé au territoire de définir les modalités d'organisation interne qui en garantiront le suivi, l'animation et la mise en œuvre opérationnelle pendant sa nouvelle période contractuelle. Afin de permettre une mobilisation et un engagement efficace du contrat de développement fluvestre, il avait été décidé par le comité syndical du 30 novembre 2023 de procéder à la création d'un poste dédié aux questions d'attractivité territoriale et de mobilité au sein du PETR.

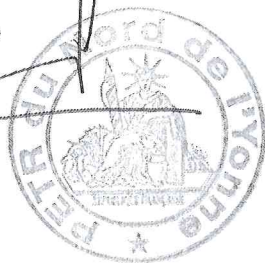
Le recrutement a été effectué, l'agent dispose d'une première expérience au sein du cabinet Immergis qui a travaillé sur le Schéma Directeur Départemental des Mobilités Actives et Solidaires de l'Yonne. Il dispose d'un Master en urbanisme avec une spécialité transports et mobilités.

En plus de l'animation du contrat fluvestre, il aura également pour mission de mener une réflexion sur les mobilités à l'échelle du PETR notamment sur l'organisation des lignes de bus régionales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14h35.

Nicolas SORET,

Le Président



Sébastien KARCHER,

Secrétaire de séance